



Adresses et numéros utiles

- ✓ **LORSEP**
03.83.30.27.78
LORSEP@wanadoo.fr
www.lorsep.org
- ✓ **ARSEP (Association pour la Recherche sur la Sclérose en Plaques)**
01.43.90.39.39
www.arsep.org
- ✓ **NAFSEP (Nouvelle Association Française des Scléroses en Plaques)**
N° azur: 0810 803 295
www.nafsep.org
- ✓ **LFSEP (Ligue Française contre la Sclérose en Plaques)**
N° azur: 0810 808 953
info@lfsep.asso.fr
- ✓ **www.msociety.ca/fr**

Le LORSEP est un réseau ville-hôpital créé en 2002 ayant pour but d'améliorer la prise en charge globale des patients atteints de sclérose en plaques en Lorraine et en Haute-Marne.

1, rue du Vivarais
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
03.83.30.27.78
LORSEP@wanadoo.fr
www.lorsep.org

N'hésitez pas à poser toutes vos questions à votre sage-femme, à votre gynécologue ou à votre neurologue afin de vivre le plus sereinement possible votre grossesse et votre accouchement.

Document réalisé avec le soutien d'AGRS-SEP (Agré en groupe d'initiatives dans la SEP), programme soutenu par les laboratoires sanofi-aventis France et Teva Pharma.



SEP et grossesse

LORSEP

*« Je suis atteinte de la sclérose en plaques,
Comment va se dérouler ma grossesse ?
Y a-t-il des risques pour mon bébé ?
Est-ce que je dois continuer mon traitement ?
Que se passe-t-il si je fais une poussée ?
Je vais bientôt accoucher :
la péridurale est-elle possible ?
Comment va évoluer ma maladie après
la naissance ?
Est-ce que je peux allaiter ? »*

Vous aussi vous avez de nombreuses questions ?

Voici une plaquette qui a pour but de vous éclairer sur ce sujet, en complément des informations que votre neurologue et votre gynécologue ou votre sage-femme vous auront données.

Plaquette réalisée à partir du travail de Séréna Agouine pour son mémoire de fin d'études de sage-femmes



SEP et grossesse

- ✓ La fécondité est la même que l'on ait une SEP ou non.
 - ✓ La SEP n'entraîne pas de maladie particulière pendant la grossesse.
 - ✓ La grossesse a un rôle « protecteur » vis-à-vis des poussées: le risque de poussée diminue de façon croissante du premier au troisième trimestre.
 - ✓ Durant le premier trimestre après l'accouchement, le risque de poussée est augmenté.
 - ✓ La grossesse n'augmente pas le risque de handicap.
 - ✓ Le nombre de grossesses n'influe pas sur l'évolution de la maladie.
 - ✓ La SEP n'a aucune conséquence sur le bébé durant la grossesse.
- #### Traitement de la SEP durant la grossesse
- ✓ Il n'y a pas de contre-indications au traitement par Corticoïdes en cas de poussée durant la grossesse. La décision de traitement est prise de façon conjointe entre le neurologue et le gynécologue obstétricien.
 - ✓ Le traitement de fond doit être arrêté lorsque vous avez la certitude d'être enceinte.
 - ✓ Si vous êtes traitée par immunosuppresseurs (*Elsep**, *Tysabri**, *Endoxan**, *Cellcept** ou *Imurel**, etc.) vous devez interrompre votre traitement au moins 3 mois avant la conception en raison du risque potentiel de malformation pour le bébé.
 - ✓ Si vous suivez d'autres traitements pour la SEP, ils doivent être réévalués avec votre neurologue et votre gynécologue.

SEP et analgésie péridurale

On a longtemps dit que la péridurale était risquée dans la SEP. On sait maintenant que c'est faux. De nombreuses études l'ont démontré.

L'anesthésie obstétricale est tout à fait possible.

- ✓ A la maternité régionale de Nancy, une étude a été réalisée chez toutes les femmes porteuses d'une SEP et ayant accouché entre 1997 et 2008. Aucune des 31 patientes ayant bénéficié de la péridurale n'a présenté de complication de la maladie à la suite de la péridurale.
- ✓ Après une péridurale, les patientes n'ont pas plus de poussées que celles qui ont accouché sans péridurale.
- ✓ L'anesthésie péridurale n'augmente pas le risque de handicap après la grossesse.

SEP et accouchement

- ✓ Le déroulement et le suivi du travail sont semblables à ceux des femmes non malades.
- ✓ Le déroulement et la façon d'accoucher sont identiques aux femmes n'ayant pas de SEP.
- ✓ La SEP n'a aucune conséquence sur le bébé après la naissance.
- ✓ Après la naissance, le risque de faire une poussée est plus important. Il est possible de limiter la survenue de poussées en réalisant une perfusion de *Méthylprednisolone* le lendemain de l'accouchement puis une perfusion mensuelle durant 6 mois. Cela ne doit pas vous empêcher d'allaiter si vous le souhaitez. Ce traitement aura été discuté auparavant avec le neurologue.

SEP et allaitement

- ✓ L'allaitement est bien entendu possible. Le traitement de fond ne sera entrepris ou repris qu'après le sevrage.
- ✓ Le rôle bénéfique de l'allaitement maternel sur l'évolution de la SEP est encore discuté.
- ✓ En cas de poussée nécessitant un traitement par *Méthylprednisolone*, le lait doit être tiré et jeté durant les 24h qui suivent le branchement de la perfusion.

